

L'avenir éclairé par le passé: réflexion pragmatique sur l'option régionale pour le règlement des conflits

Les organismes et les groupements régionaux présentent un potentiel qui doit être exploité de façon plus efficace, d'autant que l'ONU est à peine capable de s'acquitter de ses engagements actuels quant à la prévention des conflits et aux opérations d'appui à la paix. De toute évidence, il serait fort utile qu'une participation plus active et plus efficace des institutions et intervenants régionaux au niveau de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits régionaux vienne suppléer aux efforts de l'ONU. Il ne faut cependant pas perdre de vue ici un point essentiel, à savoir que ce sont les États membres qui sont responsables au premier chef de l'efficacité des organismes régionaux.

Pour faire avancer le débat en cours sur cette question, on pourrait notamment :

- reconnaître à la fois la valeur des organisations régionales, surtout en matière d'alerte rapide, et leurs limites, qui tiennent à la disparité de leurs passés, de leurs mandats et de leurs ressources;
- faire valoir que l'efficacité des organismes régionaux dépend au bout du compte du degré d'engagement de la volonté politique de leurs membres; alors même que l'ONU plie sous le fardeau, les solutions devront souvent reposer sur le leadership régional et local en matière de gestion des conflits;
- souligner qu'il s'agit de régler des conflits réels ou potentiels, et non pas de renforcer les institutions; l'appui doit se porter sur l'instrument le plus efficace pour régler le problème, qu'il s'agisse d'une organisation en bonne et due forme, d'un groupe spécial ou de quelque autre arrangement;
- encourager une bonne division du travail entre les organismes régionaux et l'ONU; pour cela, il faudra établir une meilleure coordination entre les secrétariats et les autres organes et services internes;
- insister pour que les organisations régionales adoptent une approche intégrée concernant le règlement des conflits, qui permette de mobiliser les ressources diplomatiques, économiques et autres sans s'attacher indûment aux ressources militaires/de maintien de la paix;
- exiger que toutes les activités liées au règlement des conflits, y compris les mesures coercitives, soient conformes aux règles du droit international et aux principes de la Charte des Nations unies; à cet égard, il faudrait souligner que les organisations régionales ne devraient pas servir d'écran à l'établissement, ou au

la politique de croissance nulle imposée par les pays industrialisés.